

Trophée d'Agility par Équipe 2018

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Mme Francine LA MONICA
AMICALE CANINE DE COULAURES
LIEU DIT LES MICHELES
24390 TOURTOIRAC

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.
et
- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de « AMICALE CANINE DE COULAURES »

Préciser au dos du chèque : ***trophée par équipe*** et le ***nom de l'équipe***. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des dossiers.

3. Quotas

Le tableau au verso donne les quotas de la classe générale (Senior/J11/J14/J18) pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licenciés ayant effectué au moins un parcours agility en 2017.

*Nombre de licenciés ayant effectué
au moins un parcours agility en 2017*

*Nombre d'équipes
sélectionnables*

	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
REGION 1	306	232	768	24	1330	4	3	9	1	17
REGION 2	306	227	554	34	1121	4	3	7	1	15
REGION 3	286	186	689	19	1180	3	2	8	1	14
REGION 4	319	259	656	20	1254	4	3	8	1	16
REGION 5	264	205	562	14	1045	3	2	7	1	13
REGION 6	304	217	574	21	1116	4	3	7	1	15
REGION 7	321	206	662	33	1222	4	2	8	1	15
<i>Lauréat année précédente</i>						1	1	1	1	4
Total	2106	1532	4465	165	8268	27	19	55	8	109

Version	Commentaires
2017-04-21.doc	Modalités 2017
Version actuelle	Quota 2018 calculés par le GTIL